

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 28

Artikel: Lausanne, le 11 juillet 1874
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182834>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 11 Juillet 1874

On sait qu'un comité d'initiative a été chargé d'étudier la question de savoir s'il y aurait possibilité de recevoir, à Lausanne, le Tir fédéral de 1876. Plusieurs emplacements ont été examinés et mesurés ; des hommes compétents en pareille matière se sont occupés de ce soin, et tous leurs rapports constatent que Lausanne est pauvre en terrains convenables à la grande joute dont il s'agit.

Les plaines du Loup, Bellevaux, Malley et Beau lieu ont fait successivement l'objet de sérieuses études, et aucun de ces emplacements, sauf ce dernier, n'a été reconnu propre à un tir fédéral ; et encore, pour qu'il puisse être affecté à cet usage, faut-il pouvoir disposer des terrains qui le limitent au couchant.

En présence de cette rigoureuse alternative : obtenir la location des terrains ou renoncer à demander le tir de 1876, le Comité s'est empressé de faire, auprès du propriétaire, des démarches qui malheureusement n'ont pas encore abouti.

On comprend l'hésitation d'un propriétaire devant les sacrifices qu'entraîne toujours une pareille concession. Il n'y a donc qu'un grand dévouement qui puisse aplanir la difficulté. Mais comme il faut toujours savoir se mettre à la place des gens, en pareille circonstance, il serait peu raisonnable d'interpréter trop sévèrement un refus formel.

Cependant, si l'on considère l'importance qu'aurait pour nous une fête qui attirerait, chaque jour, des milliers de visiteurs dans nos murs ; si l'on songe au mouvement considérable et fructueux que cette affluence apporterait à Lausanne, et à l'excellent résultat qu'aurait pour notre canton, au point de vue politique, cette grande et fraternelle réunion de Confédérés sur les bords du Léman, on n'ose pas désespérer des tentatives qui se poursuivent auprès des personnes qui tiennent, pour ainsi dire, dans leur main, le sort de l'entreprise projetée.

Puissent ces tentatives avoir un heureux dénouement afin que le Comité d'initiative n'arrive pas les mains vides devant celui de la Société vaudoise des carabiniers, qui doit se réunir incessamment, et que nous n'ayions pas trop mauvaise grâce au souvenir des espérances dont nous nous sommes peut-être

trop prématurément bercés et dont plusieurs organes de la presse se sont faits les interprètes.

Réjouissances lausannoises.

On a souvent dit avec amertume que Lausanne, comparée à ses sœurs, était une ville deshéritée ; que tout le mouvement intellectuel, politique ou commercial s'en allait peu à peu à Berne, Lucerne, Zurich et autres localités de la Suisse allemande.

Tout à coup, la manne nous est tombée du ciel, sous la forme d'un Tribunal fédéral, qui vient de réjouir tout le monde en laissant entrevoir pour notre modeste capitale tout un avenir de prospérité.

Et comme par surcroît de chance et de bonheur, un autre privilège est venu s'ajouter à celui-là. Une abbaye militaire, qui avait disparu depuis plusieurs années, vient de renaître de ses cendres et de briller d'un nouvel éclat sur la place de Montbenon.

A l'annonce de cette fête, nul ne se serait douté du relief énorme et des jouissances ineffables qui en résulteraient pour notre ville.

Dès l'aube, une pièce de fort calibre, la gueule tournée vers Lausanne, imprimait à nos fenêtres, par un vigoureux ébranlement de l'air, un harmonieux grincement qui semblait dire aux dormeurs insoucians : « Levez-vous ! Grande fête aujourd'hui, fête de quelques-uns, il est vrai, mais dont l'écho doit être apprécié de tous !... Habillez-vous à la hâte et venez voir la parade !... Boum !... boum ! »

Il y a je ne sais quoi de voluptueux dans la sensation qu'on éprouve lorsqu'on est réveillé en sursaut par le canon ; on passe si rapidement du sommeil à la veille, de la nuit à la lumière, qu'on est un moment étourdi par ce saisissant contraste. C'est en vain qu'on chercherait le même agrément en se réveillant à la longue soit par la friction des paupières, soit en se retournant cinq ou six fois dans son lit. La respiration est bien un peu accélérée, le pouls saccadé et fiévreux pendant quelques instants ; mais c'est l'effet que produisent ordinairement chez l'homme les vives surprises, les joies inattendues, comme une fortune gagnée à la loterie, ou l'arrivée d'un parent bien aimé et depuis longtemps absent.

Les malades de l'hôpital et autres s'accoutument,